

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Johann Mornat 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Janvier 2017		Quittance n° 1
Reçu de : M. Johann Mornat la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du mois janvier 2017 Fait à Villiers sur Marne le 29 janvier 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 630,00 € - Solde à payer : 0 €	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Johann Mornat 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Février 2017		Quittance n° 2
Reçu de : M. Johann Mornat la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du mois février Fait à Villiers sur Marne le 19 février 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 630,00 € - Solde à payer : 0 €	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Johann Mornat 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Mars 2017		Quittance n° 3
Reçu de : M. Johann Mornat la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du mois Mars Fait à Villiers sur Marne le 17 avril 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 630,00 € - Solde à payer : 0 €	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Johann Mornat 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Avril 2017		Quittance n° 4
Reçu de : M. Johann Mornat la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du mois d'avril Fait à Villiers sur Marne le 17 avril 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 630,00 € - Solde à payer : 0 €	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Johann Mornat 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Mai 2017		Quittance n° 5
Reçu de : M. Johann Mornat la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du mois de mai Fait à Villiers sur Marne le 14 mai 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 630,00 € - Solde à payer : 0 €	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Johann Mornat 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Juin 2017		Quittance n° 6
Reçu de : M. Johann Mornat la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du mois de juin 2017 Fait à Villiers sur Marne le 20 juin 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 630,00 € - Solde à payer : 0 €	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Johann Mornat 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Juillet 2017		Quittance n° 7
Reçu de : M. Johann Mornat la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du mois de juillet 2017 Fait à Villiers sur Marne le 14 juillet 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 630,00 € - Solde à payer : 0 €	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Johann Mornat 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Août 2017		Quittance n° 8
Reçu de : M. Johann Mornat la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du mois de août 2017 Fait à Villiers sur Marne le 14 août 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 630,00 € - Solde à payer : 0 €	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Johann Mornat 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Septembre 2017		Quittance n° 9
Reçu de : M. Johann Mornat la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du mois de septembre 2017 Fait à Villiers sur Marne le 11 septembre 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 630,00 € - Solde à payer : 0 €	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Johann Mornat 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Octobre 2017		Quittance n° 10
Reçu de : M. Johann Mornat la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du mois d'Octobre 2017 Fait à Villiers sur Marne le 11 octobre 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 630,00 € - Solde à payer : 0 €	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Johann Mornat 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Novembre 2017		Quittance n° 11
Reçu de : M. Johann Mornat la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du mois de Novembre 2017 Fait à Villiers sur Marne le 11 Novembre 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 630,00 € - Solde à payer : 0 €	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Johann Mornat 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Quittance de loyer Loyer Décembre 2017		Quittance n° 12
Reçu de : M. Johann Mornat la somme de : 630,00 € pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne en paiement du mois de Décembre 2017 Fait à Villiers sur Marne le 11 Décembre 2017 Signature du bailleur 	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 € Montant total du terme : 580,00 € - Paiement locataire : 630,00 € - Solde à payer : 0 €	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.